

Objet	Domaine d'application
Ce mode opératoire décrit le transport des échantillons, effectués dans les services de soins de l'hôpital intercommunal de la presqu'île (sites de Guérande et du Croisic) jusqu'au laboratoire de biologie médicale du centre hospitalier de Saint-Nazaire.	Ce mode opératoire s'adresse à l'ensemble du personnel de soins des sites de Guérande et du Croisic, aux agents de transport des échantillons, et au personnel du laboratoire présent au centre de tri du laboratoire du CH de Saint-Nazaire.

Référence(s)

- Norme NF EN ISO 15189
- SH REF 02 du COFRAC
- Arrêté ADR (Accord européen relatif au transport des marchandises Dangereuses par la Route)
- Instruction d'emballage de l'ADR, dite P650.

Matériel(s)	Document(s) associé(s)
-------------	------------------------

Sachet plastique (emballage secondaire) Mallette rigide (emballage tertiaire) <u>Pour les prélèvements urgents :</u> <ul style="list-style-type: none"> - sachet rouge, - petite mallette bleue semi-rigide Pochette isotherme (conservée au congélateur ou au freezer avant utilisation)	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel de prélèvement - Prélèvement en vue d'un examen biologique (LAB-PR-002) - Conservation et transport des échantillons biologiques (LAB-PR-001) - Documents spécifiques au laboratoire : <i>Réception des prélèvements (LAB-PR-PRE-001)</i> <i>Grille d'évaluation du contenu du véhicule de transport (LAB-DE-PRE-005)</i>
---	---

Processus

1. Déroulement de la tournée du lundi au samedi

- Les sachets des échantillons prélevés par le personnel de soins du Croisic sont pris en charge dans la mallette du Croisic vers 8H20 par l'agent de transport, qui se rend ensuite vers l'hôpital de Guérande vers 8H40, au magasin.
 - Les prélèvements, effectués par le personnel de soins à Guérande après 7H / après 12H, sont pré-stockés dans des salles de soin ou dans des lieux identifiés.
 - Un agent de transport effectue le ramassage des prélèvements, les stocke dans la mallette rigide de Guérande et les centralise vers le magasin.
- Remarques : les prélèvements précieux (BG) sont effectués au dernier moment avant la prise en charge par l'agent de transport, dans une pochette isotherme.
- Il n'y a pas de navette régulière sur le site du Croisic l'après-midi.
- Départ de Guérande vers 9H le matin / vers 12H45 l'après-midi.
 - Arrivée au laboratoire du CH de Saint-Nazaire vers 9H30 / 13h15.
 - Dépôt, par l'agent de transport, des sachets de prélèvements sur la banque d'accueil du secrétariat.

	Nom - Fonction	Date	Visa
Rédacteur	I. JEUDY – RAQ LBM	02/06/15	Signé
Vérificateur	B. GUERIN – directrice des soins HIPI	04/06/15	Signé
Approbateur	S. SACHOT-OLLIVIER – biologiste responsable du LBM	09/06/15	Signé
Approbation par la cellule qualité et risques pour mise en application le			24/06/15
LAB-MO-004	Transport des échantillons de Guérande et du Croisic (hôpital intercommunal de la presqu'île)	Version 2	Page 1 sur 3

2. **Prise en charge des prélèvements en dehors des horaires de transport établis**

Les prélèvements sont déposés dans une des petites mallettes bleues, semi-rigides, identifiées au nom du service prescripteur de l'HIPI.

L'ambulance prend en charge la mallette jusqu'au laboratoire du CH de Saint-Nazaire.

Le personnel de l'ambulance dépose la mallette de transport contenant les prélèvements au laboratoire.

L'agent de transport de l'HIPI récupérera la mallette le lendemain, auprès du secrétariat du LBM.

3. **Caractéristiques du véhicule transporteur de l'HIPI**

- Véhicules dédiés
- Mention de transport de produits dangereux (catégorie B / moyennement infectieux) indiquée
- Véhicule muni d'un extincteur et de gilet fluorescent de sécurité
- Conducteur formé aux risques incendie
- Conducteur informé du transport de produits dangereux (la définition de produits dangereux et la conduite à tenir en cas d'accident ont été rappelées à tous les agents du magasin-transport de l'HIPI en 2012/2013)
- Séparation conducteur / produits dangereux (mallette transportée dans le coffre du véhicule).

Un document « Conduite à tenir en cas d'accident lors du transport de liquide biologique » a été rédigé et diffusé à l'HIPI.

Le contenu du véhicule de transport est régulièrement évalué par le laboratoire au moyen de la grille d'évaluation (LAB-DE-PRE-005).

